

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 26 MAI 2014

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 16 mai 2014, accompagnée d'un ordre du jour comportant 88 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 21 mai 2014 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents

~~M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,~~

Mme HOUDART, Echevine-Présidente

M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI,

Mme KAPOMPOLE Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

~~M. DI RUPO~~, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI,

M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON~~,

Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,

Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M.

MELIS, Mme DE JAER, ~~M. JOOS, M. ANTONINI~~, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE,

Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,

Mme LAGNEAU, ~~M. BONJEAN~~, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,

Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux

et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général faisant fonction

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Alors, Mmes, MM. si vous le voulez bien, nous allons commencer nos travaux du jour. Permettez-moi tout d'abord d'excuser l'absence de M. Marc BARVAIS, de Mme Savine MOUCHERON, de M. John JOOS, de M. Lionel BONJEAN, de M. Elio DI RUPO et de M. Nicolas MARTIN. D'ici quelques instants, une minute de silence sera observée suite au décès de Mme Christine JOARLETTE que des personnes dans cette instance ont bien connu puisque cette dernière a été Conseillère communale ici à la Ville de Mons. Permettez-moi également de vous signaler la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 23 juin prochain. Je vous signale également que le procès-verbal de la séance du 28 avril 2014 sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance, le PV se trouvant sur la table face à M. le Directeur général. Un point supplémentaire a été déposé en urgence par la majorité, c'est le point 72 bis, est-ce que vous êtes d'accord puisque nous devons voter l'urgence sur ce point ? Ok pour tout le monde. Les points remis à l'ordre du jour sont les suivants : 3, 4, 5, 16 qui est la motion qui avait été déposée par Ecolo, ce point n'ayant malheureusement pas fait l'objet d'une discussion, je vous propose que d'ici la fin de la séance, vous puissiez fixer une date avec nos collègues de la Régie Foncière ainsi que Mme l'Echevine des Travaux afin de fixer une date afin que ce point soit proposé à la séance du Conseil communal du 23 juin. Oui, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci, mais nous insistons expressément pour que cette motion puisse passer, puisse être examinée en Commission ou en réunion et que ça puisse vraiment, cette fois-ci, être examiné lors du prochain Conseil communal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Oui, tout à fait, c'est la proposition que j'ai faite, je pense qu'il faut vous mettre d'accord avec mes collègues pour qu'une réunion soit planifiée au plus vite. Le 19<sup>e</sup> objet est également remis, le 60, le 63, le 72, le 81 o) - p) - q) - r). Permettez-moi également de vous signaler qu'il y aura quelques interpellations, une sur les violences intrafamiliales et conjugales, Mme WAELPUT, une interpellation de Mme MARNEFFE concernant l'appel à projet Europe pour les citoyens, une interpellation sur le règlement communal relatif aux marchés déposée par Mme MARNEFFE, une interpellation de M. Guillaume HAMBYE sur les problèmes du jardin du Chanoine Puissant, il y sera répondu par Mme OUALI, une autre interpellation de M. le Conseiller HAMBYE sur les marchés de capitaux, il y sera répondu par M. BOUCHEZ.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Mme la Présidente, pour l'interpellation citoyenne qui était prévue mais qui apparemment n'apparaît pas dans l'ordre du jour, comment vous positionnez-vous ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je vais céder la parole au Directeur général.

M. Philippe LIBIEZ, Directeur général : Il y a un règlement d'ordre intérieur du Conseil communal qui prévoit qu'inévitablement les interpellations citoyennes sont programmées à l'ordre du jour du Conseil communal. Dans le cas présent et je m'en excuse par rapport aux intervenants par rapport à cette question que je connais un peu en fonction de la discussion que j'ai eue avec eux il y a quelques minutes mais à titre personnel et au Secrétariat communal, ce dossier n'a pas été traité par le Collège communal, ce dossier n'est pas venu et nous n'avons pas fixé ce point à l'ordre du jour du Conseil communal et donc il me semble difficile d'inscrire, sans préparation aucune, ce type de question. Sur le fond, nous n'avons pas de difficulté pour entendre ce citoyen accompagné de ses amis mais le dossier n'est en aucune façon préparé. Le point sera certainement inscrit lors du prochain Conseil communal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Oui Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il semble qu'il y a quand même un souci avec les interpellations citoyennes. Au dernier Conseil il y avait une interpellation citoyenne qui avait été envoyée en temps et en heure et qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour parce qu'il y avait eu de nouveau un souci mais qui malgré tout avait été posée, on se retrouve un mois plus tard, c'est de nouveau la même chose. Il y a un souci, je veux dire, si on met en avant au niveau de

notre commune l'importance que les citoyens s'intéressent à la chose publique et qu'on leur demande d'intervenir, c'est un peu difficile d'autant que la question qui devait être posée ce soir ne peut pas vraiment attendre le prochain Conseil puisqu'elle concerne la Ducasse qui aura lieu entre les deux donc c'est quand même un peu étrange, il y a un mois on a pu faire venir une interpellation citoyenne sans qu'elle soit à l'ordre du jour et cette fois-ci, on ne le peut pas donc il y a deux poids deux mesures.

M. Philippe LIBIEZ, Directeur général : Mais il n'y a pas de problème Madame, je ne sais pas de quelle question citoyenne vous parlez par rapport au dernier Conseil communal. Il y a une procédure qui est clairement définie, je n'ai vraiment pas de problème avec cette question-là, mais le problème c'est que je ne vois pas ce que le Collège peut répondre aujourd'hui en n'ayant même pas interrogé les services et les organisateurs du petit Doudou. Maintenant, on peut poser toutes les questions et on peut faire venir tous les électeurs potentiels pour poser des questions. Je m'en suis expliqué avec ces braves gens et le problème c'est qu'aucun Echevin ici autour de la table n'a de proposition de réponse et je ne vais pas improviser une réponse au nom de l'organisateur du petit Doudou, donc voilà. Le petit Doudou aura lieu cette année mais il aura encore lieu l'année prochaine et donc s'il y a des soucis en termes d'organisation, on ne les réglera pas cette année, maintenant je pense qu'il est déjà un peu tard pour modifier les structures et les organisations, enfin, bon, je ne suis pas l'organisateur du petit Doudou mais je veux ici qu'on respecte l'organisation pratique de nos questions citoyennes et c'est le Collège qui définit la date d'audition des citoyens qui veulent poser une question, c'est toujours comme ça que ça s'est fait.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Si je peux juste ajouter que l'ordre du jour a quand même été envoyé il y a une dizaine de jours à l'ensemble des Conseillers communaux et que personne n'a fait remarquer que cette question citoyenne n'était pas inscrite. On aurait pu, comme ça se fait parfois, ajouter un point en urgence et ça n'a pas été fait sinon évidemment, les citoyens auraient pu s'exprimer sur la chose. Je ne suis absolument pas au courant de cette question de citoyen, je reprends ici au pied levé la séance du Conseil communal mais il semblerait que la majorité des membres du Collège ne soit même pas au courant.

M. Philippe LIBIEZ, Directeur général : L'Echevin qui est responsable des événements ne semble même pas tout à fait informé. La seule chose qu'on peut proposer après analyse par Mme Wattier qui est la responsable de l'organisation du grand et du petit Doudou, c'est éventuellement de vous répondre par écrit, ça on peut le faire avant le petit Doudou et éventuellement on peut porter à la connaissance du Conseil communal la réponse écrite qui

vous sera transmise avant le petit Doudou. A titre personnel, je suis tout à fait désolé de la réponse que je vous fourni, je suis conscient que ce n'est pas l'idéal mais sans prise de connaissance de ce document, je ne sais pas vous répondre.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. le Directeur, donc on répondra par écrit en s'excusant déjà puisque personne, dans aucun groupe politique, tout le monde s'en va et personne n'écoute la réponse, n'a réagi évidemment au fait que cette question citoyenne n'était pas reprise à l'ordre du jour, j'insiste bien.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est quand même la majorité qui doit regarder ce qu'il y a à l'ordre du jour, je vais dire il y a un mois on a eu le même problème, je veux dire, c'est un peu facile...

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Il vous arrive parfois de faire ajouter un point en urgence et donc ça pouvait également se faire...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je rappelle que le mois passé, l'interpellation sur le Clos des Hirondelles n'était pas à l'ordre du jour mais qu'on y a quand même répondu en séance, mais bon, maintenant on ne va pas faire durer ce Conseil mil an pour ça !

1<sup>er</sup> objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – Audition. Service Juridique DIVIS1

2<sup>e</sup> objet : Service Incendie. Audition dans le cadre d'une procédure disciplinaire d'un sergent du département ambulance. GRH/JN/SI 2014-03

#### REMIS

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Exactement ! C'est pour ça que je commençais l'ordre du jour. Alors, les points 1 et 2 sont remis puisque malheureusement les personnes sont absentes et donc il ne sera pas possible de procéder aux auditions ni pour le point 1, ni pour le point 2. J'en arrive à un point qui est un peu plus particulier puisque celui-ci concerne Mme Christine JOARLETTE. Mesdames, Messieurs, avant d'entamer nos travaux, je voudrais au nom du Conseil, vous dire quelques mots au sujet de Mme Christine JOARLETTE décédée il y a quelques jours et dont les funérailles ont eu lieu cet après-midi. Mme JOARLETTE fut Conseillère communale socialiste de 2001 à 2006. Médecin généraliste de formation, elle fut Présidente du Centre de Santé de Mons et enseignait au Nursing. Femme de conviction et de caractère, elle était très appréciée par son entourage, de l'avis de tous, elle était très ouverte et joviale. Son intelligence était unanimement reconnue et appréciée, de même que sa générosité de cœur, elle était maman de 6 enfants et plusieurs fois

grand-mère et adorait sa famille. Elle venait de prendre sa retraite dans l'enseignement, elle est partie beaucoup trop tôt, nous la regrettons tous et adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Victor Hugo disait que le souvenir c'était la présence invisible, nous garderons longtemps en mémoire le sourire de Christine. Je vous demande maintenant d'observer une minute de silence. Merci.

3<sup>e</sup> objet : Conseil communal. Vérification des pouvoirs – prestation de serment et installation d'un Conseiller communal en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire.  
Secrétariat

REMIS

4<sup>e</sup> objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat

REMIS

5<sup>e</sup> objet : Conseil communal. Modification de la composition des Commissions du Conseil communal. Secrétariat

REMIS

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Comme je l'ai signalé juste avant, les points 3 - 4 et 5 sont remis. Mme OUALI me signale également que le point 42 est remis, je ne l'ai pas signalé en début de séance, avec mes excuses.

6<sup>e</sup> objet : POLICE-CIRCULATION

a) Création d'un emplacement PMR – rue du Tournesol à Cuesmes. GEP 6002/CU/85

ADOPTÉ à l'unanimité - 1<sup>ère</sup> annexe

b) Création d'un emplacement PMR – rue de la Fraide à Cuesmes. GEP 6002/CU/40

ADOPTÉ à l'unanimité - 2<sup>ème</sup> annexe

c) Création d'un emplacement PMR – rue de Ciplly à Cuesmes. GEP 6002/CU/22

ADOPTÉ à l'unanimité - 3<sup>ème</sup> annexe

d) Création d'un emplacement PMR – rue Genestrais à Flénu. GEP 6002/FL/65

ADOPTÉ à l'unanimité - 4<sup>ème</sup> annexe

e) Réglementation du stationnement – voitures partagées – Place Jean d'Avesnes à Mons. GEP 6002/106

ADOPTÉ à l'unanimité - 5<sup>ème</sup> annexe

f) Réglementation de la circulation et du stationnement – Abrogation du couloir bus – rues de Houdain et de la Halle à Mons. GEP 6002/OD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : D'abord pour le f), j'en ai déjà discuté en Commission, nous souhaiterions que pour assurer la sécurité dans cette rue qui est à sens unique mais qui est également pour les vélos en sens unique limité, on puisse si c'est possible, faire une amorce de piste cyclable au sol en bas de la rue de la Halle et faire le long de la rue des chevrons qui indiquent que les cyclistes peuvent circuler. Par ailleurs, je voulais quand même faire la remarque, j'ai eu l'occasion de voir que la peinture au sol permettant le stationnement dans la rue de la Halle était déjà effectuée. Je trouvais ça assez surprenant étant donné que ce point passe à l'ordre du jour aujourd'hui et je me demandais quelles pouvaient être les conséquences si par exemple une voiture se faisait accrocher ou autre avant que ce règlement soit approuvé par le Conseil communal, c'est un peu une politique du fait accompli que je trouve un petit peu désagréable alors si vous pouviez peut-être me donner des précisions à ce sujet-là, je serais curieuse de les entendre, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Il y a un arrêté du Bourgmestre qui a été pris en la matière concernant ce point f) et donc en effet, oui, le couloir de bus a été supprimé, il n'y avait déjà plus de bus qui passaient depuis un certain temps dans ces rues et donc bien entendu, vu que le parking de la Halle est fermé pour un certain temps, nous avons décidé, grâce à cet arrêté du Bourgmestre mais qui fait foi, de pouvoir établir quelques emplacements de parking supplémentaires qui compensent un peu cette perte de parking au niveau du parking de la Halle.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, et par rapport à ce qui est cyclable ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je pense qu'on vous avait répondu en séance de Commission que... ah je pensais que M. Maucci avait pu le faire mais on analysera la chose en fonction évidemment de la faisabilité, voilà.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais malgré tout, vous me permettrez quand même de regretter que les bandes soient faites un peu avant que ça passe au Conseil, je trouve ça quand même un petit peu particulier. Maintenant, je peux comprendre l'urgence et la nécessité en termes de mobilité, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Moyennant les informations données, le point est approuvé ou pas pour le 6 f) ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On va s'abstenir étant donné les éléments invoqués.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Et par ailleurs, on nous dit souvent on va analyser, on va analyser mais ça prend beaucoup de temps et on ne voit jamais le résultat des analyses, donc, je pense que tant qu'on n'aura pas de réponse concrète, on s'abstiendra, merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. BEUGNIES, Mme HOUDART

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 6<sup>ème</sup> annexe

g) Instauration d'une zone bleue – rues Valenciennoise et Fariaux à Mons. GEP 6002/OD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Effectivement, il s'agit de l'instauration d'une zone bleue rues Valenciennoise et Fariaux qui répond effectivement à un besoin lié au fort trafic et stationnement extérieur liés notamment à l'hôpital Ambroise Paré et aux écoles dans le quartier. J'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs habitants du quartier qui évoquaient aussi la possibilité d'envisager de récupérer aussi des stationnements au niveau du bord du parking d'Ambroise Paré, sur l'arrière rue Fariaux, perpendiculairement à la chaussée, ces stationnements sont réservés aux services provinciaux tels que c'est indiqué et sont bloqués par des petites barrières qui se soulèvent et qui se rabaisent et apparemment ces stationnements réservés sont peu occupés. Donc, je voulais savoir s'il serait peut-être possible d'envisager avec la Province d'analyser le besoin effectif en stationnement là-bas, d'en libérer éventuellement un certain nombre pour les riverains. La réponse ne sera peut-être pas là, toute de suite mais...

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : non, je n'ai pas de réponse à vous donner, je ne connais pas bien la situation, est-ce que vous souhaitez qu'on remette le point ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : non, non, c'est pour compléter le besoin criant en stationnement apparemment dans le quartier que je suggère d'aller peut-être plus loin sur ce point.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Ok.

ADOPTE à l'unanimité - 7<sup>ème</sup> annexe

7<sup>e</sup> objet : Fêtes de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Ratification de dépense – Cellule Recours à l'article 60. Évènements

ADOPTE à l'unanimité - 8<sup>ème</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet : Ratification de dépenses liées aux anciens contrats COPIEURS IMPRIMERIE – Recours à l'article 60 du RG. Cellule Évènements

ADOPTE à l'unanimité - 9<sup>ème</sup> annexe

9<sup>e</sup> objet : Service de Prévention. Bilan et perspectives de la Commission Violences Intrafamiliales (Vif l'Action). Prévention 3.2014.9

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Ce point concerne le service de Prévention et le bilan et perspectives de la Commission Violences Intrafamiliales, est-ce que Mme WAELPUT veut en parler maintenant puisque vous avez une interpellation qui concerne ce sujet ?

Mme Michèle WAELPUT, Conseillère : Oui, merci Mme l'Echevine. Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers collègues. Vous n'ignorez pas que le nombre important de faits de violences intrafamiliales et conjugales est interpellant et conduit à une réflexion et des actions spécifiques dans ce domaine. Ces faits peuvent revêtir différentes formes de violences : verbales, physiques, psychologiques, sexuelles et économiques. Une Commission de lutte contre les violences intrafamiliales appelée « VIF L'action » s'est créée à Mons en début 2009 pour réunir les forces vives chargées de prendre en charge les nombreuses victimes. Elle est coprésidée par les responsables de la cellule VIF du CPAS et du service de Prévention de la Ville. La plateforme intersectorielle regroupe aussi la Police, le Bureau d'Aide aux Victimes, le Parquet, le Service d'Aide aux Justiciables, une maison d'accueil, l'ONE, SOS Enfants, les centres PMS, la Coordination Provinciale de la Cellule Violence, Les ASBL Picardie Laïque, le Relais social, les Plannings familiaux, des organismes d'éducation permanente - les Femmes Prévoyantes socialistes et vie Féminine-Praxis qui s'occupent des auteurs, des écoles et des citoyens. Les actions se déroulent à plusieurs niveaux : la sensibilisation et l'information, l'accueil de 1<sup>ère</sup> ligne des victimes pour assurer leur sécurité, leur hébergement, leurs suivis social, juridique et psychologique. Quatre groupes se sont créés autour des thématiques suivantes :

-1<sup>ère</sup> thématique : Les répercussions des violences conjugales sur les enfants : ce groupe a organisé une rencontre-débat ouverte au public avec les professionnels de Mons-Borinage, a créé et joué une pièce de théâtre-action, est en train de construire une mallette pédagogique à l'usage des professionnels comprenant notamment un film ;

-2<sup>ème</sup> thématique : les violences liées à l'honneur et les mariages forcés : ce groupe dont je fais partie, a créé une affiche et des flyers pour prévenir les citoyens de la problématique et des aides mises en place, a organisé des projections-débats et des rencontres-débats, a créé et a dispensé un cours spécifique pour les policiers en formations initiale et continuée. Le groupe a été lauréat du prix de la prévention du ministère de l'Intérieur pour l'année 2013 ;



-3<sup>ème</sup> thématique : Le parcours du combattant : ce groupe propose une pièce de théâtre réalisée par des victimes de violences intrafamiliales qui illustre leur vécu et le parcours de vie difficile ;

-4<sup>ème</sup> thématique : L'égalité homme-femme : à l'initiative de Picardie Laïque et assisté par le planning familial « la Famille Heureuse » et Femmes en Marche, le groupe a mis sur pied une exposition intitulée « Elle= Lui » qui analyse les stéréotypes du genre véhiculés par les médias. L'expo a été ouverte aux écoles, intervenants et au public.

N'oublions pas les animations de sensibilisation sur les marchés de Mons et Cuesmes et le colloque organisé en novembre 2012 sur le thème « Quand la famille fait mal ».

Je profite de l'occasion pour demander de placer sur la façade de l'hôtel de ville un ruban blanc lors de la semaine du 24 novembre au 30 novembre prochain pour rappeler à tous la semaine des violences faites aux femmes. Je terminerai en vous lisant la note sur les concours de mini-miss et mini-mister rédigée par le groupe de l'égalité homme-femme et cosignée par l'ensemble des membres de la plateforme. Faut-il interdire les concours de mini-miss et mini-mister ? La question est dans l'air du temps depuis la décision française d'interdire et de punir d'amendes ce type de compétition basée sur l'apparence de très jeunes enfants. C'est pourquoi la Commission Vive l'Action Violence Intrafamiliales regroupant des associations d'éducation permanente et des organismes sociaux, des travailleurs de terrain actifs dans le milieu des violences intrafamiliales, attirent votre attention sur ce phénomène présent en Belgique depuis les années 90. Par ailleurs, de nombreux concours sont régulièrement organisés en Province de Hainaut et dans le Nord de la France, les organisateurs français envisagent d'ailleurs la délocalisation en Belgique si l'interdiction devait être définitivement votée par le Parlement. Nous vous livrons l'avis de Yapaka et de son groupe d'experts de la coordination à l'aide aux victimes de la maltraitance : comme l'indique le langage, les concours de mini-miss considèrent l'enfant comme un adulte en miniature, or il n'en est rien. Le monde de l'enfant est profondément différent de celui de l'adulte, c'est la raison pour laquelle la mise en avant des enfants comme des petits adultes, que ce soit dans la publicité, les émissions de télévision ou les concours de mini-miss les arrachent à l'enfance pour les projeter violemment dans un monde d'adultes avec ses composantes de sexualité, de séduction et d'excitation. Le délégué général aux droits de l'enfant quant à lui prône plutôt l'éducation à l'esprit critique au sein même des écoles, via des outils encore à développer. De nombreuses associations, des ministres, le délégué général aux droits de l'enfant, des psychologues ou des pédopsychiatres tirent la sonnette d'alarme, les concours de beauté, version minis mettent en danger la santé tant physique que psychique de l'enfant. Ajoutons

que les enfants ont besoin de temps pour se construire sans être sous des projecteurs. Ces concours ont des conséquences sur les très jeunes enfants, piégés dans les désirs d'adultes bien malgré eux et souvent pour faire plaisir à leurs familles. Les défenseurs des concours de beauté argumenteront que ce type de compétition ressemble plus à une fancy-fair qu'à un défilé de miss version made USA où des lolitas de 7 ans ultra maquillées ont défrayés la chronique. Les parents qui inscrivent leurs enfants diront qu'il s'agit d'une belle fête dans laquelle l'enfant a l'occasion de s'épanouir et de prendre confiance en lui. Prendre la beauté et les critères de beauté tels que définis actuellement comme la minceur, c'est prendre le risque que l'enfant ne veuille maigrir à tout prix au détriment de sa croissance et de son plein développement. L'enfant n'a par ailleurs aucune maîtrise sur la définition de la notion de beauté, c'est un acquis, non le résultat d'un travail, d'une compétence ou d'un talent particulier comme demandé dans les compétitions sportives. L'image de la femme est également dévalorisée et enfermée dans le stéréotype « sois belle et tais-toi ». Or, les travaux de la Commission Vif l'Action montrent qu'il existe des relations évidentes entre les clichés stéréotypes sexistes et les problèmes de violences conjugales. L'homme est considéré comme fort, viril, protecteur et la femme comme faible, soumise, fragile, obligée de recourir à la séduction plutôt qu'à l'argumentation pour obtenir quelque chose. Ces concours réveillent d'autres clichés terriblement tenaces à-travers les publicités notamment que la femme est sensible, tentatrice, séductrice. Utiliser l'innocence enfantine dans ce cadre n'est justement pas innocent. Moralement, l'estime de soi chez l'enfant peut être touché, que l'enfant soit gagnant ou perdant, dans ce dernier cas il serait inconsciemment considéré comme moche ou se dira ne pas être à la hauteur des attentes familiales. Même si l'entourage ne nomme pas ainsi la défaite, la déception des attentes parentales passera inconsciemment dans le langage non verbal auquel l'enfant est particulièrement sensible. Les associations ainsi que tout le milieu éducatif tirent en ce moment la sonnette d'alarme par rapport à l'hyper sexualisation des jeunes enfants. Celui-ci n'a pas le temps de chercher sa propre sexualité, de grandir, de se construire peu à peu dans un monde d'adultes. Il est projeté violemment dans les désirs d'adultes qui n'ont rien à voir avec la construction identitaire du jeune. Rappelons que ces concours sont souvent des organisations commerciales dont le seul but est de faire du profit, la Commission Vif l'Action en appelle à une très grande vigilance et rejoint les arguments des détracteurs de ces concours. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme la Conseillère. Oui, M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Nous soutenons la demande de Mme WAELPUT, elle avait déjà été formulée le 18 novembre et on avait évoqué que ça serait traité par la suite, on n'a pas eu l'occasion d'en reparler mais le fait de pouvoir mettre un nœud blanc cette semaine-là sur la façade de l'Hôtel de Ville serait un signe et un geste intéressant.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Tout à fait et on ne peut évidemment qu'inviter aussi les Conseillers qui le souhaitent à faire partie de ce groupe de travail parce que celui-ci met en exergue beaucoup de choses, donc si vous souhaitez participer aux travaux Vif l'Action, que ce soit pour parler de la violence intrafamiliales ou par rapport aux concours de mini-miss et mini-mister qui ont été évoqués, évidemment on ne peut que vous inviter à le faire. Merci en tout cas pour ce travail.

ADOPTE à l'unanimité - 10<sup>ème</sup> annexe

10<sup>e</sup> objet : Service de Prévention. Commission Violences intrafamiliales – note concours mini-miss/mini-mister. Prévention 3.2014.10

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci Mme la Présidente. En fait, on est évidemment d'accord avec cette note mais on aurait voulu savoir si la Ville de Mons comptait interdire ce genre de concours sur son territoire ? Je pense que c'est important d'avoir une position claire à ce niveau-là et je pense que la Ville de Mons pourrait montrer l'exemple en interdisant ce genre de concours.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Alors, à ce jour mais nous avons comme vous pris connaissance de la note qui nous a été présentée par la Commission Violences Intrafamiliales, le Collège ne s'est pas prononcé à ce jour, il y a des réflexions qui sont en cours je pense que c'est une grande avancée qui a été faite puisque, jusqu'à ce jour, il n'y avait pas de note par rapport à ces concours de mini-miss et mini-mister, je pense qu'il faut être très vigilants comme ça a été dit et donc nous sommes en tout cas très attentifs même si je rappelle qu'à ce jour, aucune décision du Collège n'a été prise à ce sujet, je pense que le Collège se positionnera sur la chose mais ça n'a pas encore été fait.

ADOPTE à l'unanimité - 11<sup>ème</sup> annexe

11<sup>e</sup> objet : Service de Prévention. Plan de cohésion sociale 2014-2019 : Approbation du rapport d'activités et du rapport financier 2013. Prévention 1.2014.9

ADOPTE à l'unanimité - 12<sup>ème</sup> annexe

12<sup>e</sup> objet : Intercommunale I.M.I.O. Assemblée générale ordinaire le 5.6.2014. Ordre du jour. Approbation des points 3 à 6. Gestion f. IMIO/050614

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mmes DE JAER, WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, HOUDART

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 13<sup>ème</sup> annexe

13<sup>e</sup> objet : Congé préalable. Instauration d'une mesure volontaire de congé préalable à la mise à la pension pour les agents statutaires opérationnels du service d'incendie. Décision à prendre. SI 22 GEN

ADOPTE à l'unanimité - 14<sup>ème</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet : Avance de trésorerie à l'Office du Tourisme. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 15<sup>ème</sup> annexe

15<sup>e</sup> objet : Objectifs de Convergence – Nouvelle programmation CONVERGENCE 2014-2020 – Présentation des portefeuilles déposés pour MONS. MP E/CONV/Nouv. programmation 2014-2020

REMIS

16<sup>e</sup> objet : Motion relative à l'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges relatifs à la mise en adjudication des terres agricoles appartenant à la commune. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Ecolo Catherine MARNEFFE. Cabinet du Bourgmestre

REMIS

17<sup>e</sup> objet : Ducasse 2014. Projet de vidéosurveillance. Cabinet du Bourgmestre Police CE/7103/2014

ADOPTE à l'unanimité - 16<sup>ème</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet : Modification du nom d'une partie de l'actuel Chemin de l'Inquiétude à 7000 Mons : avenue Mélina MERCOURI. Coordination Population

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je crois qu'il n'y a pas de problème sur la demande de modification du Chemin de l'Inquiétude en avenue Mélina Mercouri, simplement à titre anecdotique, c'est là où est le service public Finances donc entre guillemets les contributions. Alors, à Mons, les contributions étaient Chemin de l'Inquiétude, dans le Borinage, les

contributions à Hornu c'était avenue de l'Espoir ! Voyez c'était la différence de mentalités mais on espère maintenant fusionner et d'avoir une seule mentalité. Simplement, j'ai été interpellé par plusieurs citoyens et des fonctionnaires du service public Finances, c'est que depuis plusieurs mois compte tenu des travaux tant à la gare mais surtout pour le Centre de Congrès, les places de parkings à l'avenue Mélina Mercouri avaient été sensiblement diminuées et que par ailleurs, la Police, sur les endroits où les voitures se stationnaient, en manque, verbalisaient et donc j'attire l'attention de vos services, que ce soient les services du Bourgmestre ou les services de la Police, de voir un peu avec les fonctionnaires du service public des finances pour pouvoir temporairement, pendant le temps des travaux ou après les travaux pour faire en sorte que les citoyens qui viennent au bureau de l'enregistrement des hypothèques puissent trouver suffisamment de parking, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : On a pris bonne note de votre demande, ça concerne indirectement le point qui est à l'ordre du jour puisque celui-ci concernait la modification du nom d'une partie de la rue actuelle. Par rapport à votre réponse, une analyse sera faite, voilà.

ADOPTE à l'unanimité - 17<sup>ème</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines : LOT 4A : Acquisition de Mobilier - Approbation du mode de passation du marché, des conditions du marché et des conditions de sélection qualitative. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/URSU/ Mobilier

REMIS

20<sup>e</sup> objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création – Centre d'entreprises design : Acquisition de Mobilier - Approbation du mode du passation du marché, des conditions du marché et des conditions de sélection qualitative. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/DESIGN/ Mobilier

ADOPTE à l'unanimité - 18<sup>ème</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : Comptes annuels 2013 – CPAS. Gestion f.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est toujours au niveau du fonds de réserve du CPAS, donc on était à 1.819.000 au 31 décembre 2013, quelles sont les projections en milieu d'année ou a-t-on une situation claire puisqu'on nous annonce qu'environ 8 à 900 personnes vont émarger au 1<sup>er</sup> janvier 2015, merci de nous donner une situation sur le fonds de réserve, ça peut être plus tard, au prochain Conseil, merci. Cela pourrait être une interpellation, une réponse au prochain Conseil, on avait déjà relevé depuis plusieurs années que le fonds de

réserve était évidemment, ce n'est pas une mise en cause de la politique ici, soi-dit en passant mais je crois qu'on a quasiment toujours approuvé les budgets du CPAS mais donc, le fonds de réserve ordinaire, compte tenu de tous les engagements de toute la politique qui est menée, encore une fois ce n'est pas une critique puisqu'on a toujours approuvé, mais il était très faible voire maintenant devenu insuffisant compte tenu de toutes les obligations et de tous les engagements et on voulait simplement avoir une situation du fonds de réserve, on pourrait l'avoir au 30 juin éventuellement, d'ici un ou deux Conseils, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci, je vais céder la parole à M.

BOUCHEZ, Echevin des Finances en l'absence de M. BARVAIS, Président du CPAS.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci pour votre question. Effectivement, comme vous l'avez constaté, ce sera la même chose au niveau Ville, j'y reviendrai après, nos réserves diminuent quand même, même si elles continuent à se reconstituer et surtout nos comptes se rapprochent de plus en plus de nos budgets, l'un expliquant bien sûr l'autre effet. Par rapport à la question que vous posez, la question ne pourra être résolue que dans l'élaboration du budget 2015 puisqu'à ce moment-là nous aurons l'impactage précis des différentes mesures sur à la fois les réserves et de manière générale les participations auxquelles la Ville devra faire face et donc lors du débat qui déjà aura lieu dans quelques mois, la réponse à ces questions sera apportée, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin.

ADOpte à l'unanimité - 19<sup>ème</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : PV encaisse du Directeur financier au 31.12.2013. Gestion f.

ADOpte à l'unanimité - 20<sup>ème</sup> annexe

23<sup>e</sup> objet : Comptes annuels 2013. Gestion f.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je voudrais d'abord remercier M. l'Echevin et les services pour les précisions apportées par rapport à l'évolution des recettes par habitant, les données reçues sont de 2009 à 2013, ces données indiquent que les recettes par habitant diminuent graduellement depuis 2013, elles étaient un peu moins de 2.000 euros en 2009 et elles sont maintenant à 1.800 euros. Donc, je tiens à attirer votre attention sur le fait que finalement ça remet un peu en question la stratégie visant à équilibrer les comptes de la Ville en captant des nouveaux habitants, est-ce que essayer de rapporter plus à l'IPP de cette manière-là est la méthode la plus pertinente d'autant que de nouveaux habitants impliquent aussi de nouveaux besoins en termes de crèches, de routes, d'écoles et donc je voulais savoir

si vous alliez poursuivre cette stratégie d'autant que ça pose aussi pas mal de questions en termes d'aménagement du territoire. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci pour la question. Effectivement, comme vous avez pu le voir dans les chiffres que nous vous avons communiqués, suite à votre demande en Commission, le revenu diminue, ça veut dire qu'en fait à Mons, par rapport à la moyenne wallonne, le revenu médian diminue de manière moins importante, ce que l'on peut traduire en d'autres termes par une paupérisation de la population donc ça c'est un fait. Néanmoins, dans l'absolu, les recettes fiscales augmentent, plus de 2 millions d'euros sur l'augmentation des prêts de 3.000 habitants depuis 2011 mais donc on voit bien que ces recettes fiscales n'augmentent pas comme elles devraient augmenter si nous avions la même moyenne que la population. Par rapport à la question que vous posez, la difficulté est double. Premier aspect, le but n'est pas du tout de fermer la Ville en disant on va rester avec nos habitants et ne pas évoluer, je crois que la stratégie d'attirer la population est toujours la bonne, maintenant et c'est le deuxième aspect de la question, c'est qu'effectivement, il faut que dans la population que nous attirerions, il y ait de la population en difficultés, ça fait partie de notre société mais que nous attirions également une population peut-être à un plus haut pouvoir d'achat qui permettra d'équilibrer et de financer également l'ensemble des services. Pour ce faire, il y a de nombreux projets immobiliers qui ont cours à l'heure actuelle au niveau de la Ville de Mons et donc cette stratégie est la seule pour la Ville afin de sortir de ses difficultés budgétaires. Effectivement, pour les résultats que vous avez émis, nous nous retrouvons face à cette situation mais rien ne prouve que ce sont les nouveaux habitants qui viendraient grever ce taux moyen, il est tout à fait possible que ce soit également une paupérisation d'habitants qui sont présents à Mons depuis de très nombreuses années. Donc, on ne peut pas, sur la base des chiffres que vous avez, faire un lien direct entre la paupérisation des habitants et le fait que ces gens soient nécessairement imputés par l'arrivée des nouveaux habitants.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nullement est dans notre idée de fermer les frontières de la Ville de Mons pour empêcher d'éventuels nouveaux habitants, nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que de nouveaux habitants, ce sont aussi des coûts et donc il faut aussi éviter, si effectivement la paupérisation est un problème, il faut s'attaquer aux causes et pas à la situation des personnes. Par ailleurs, je ne pense pas que la gentrification soit non plus quelque chose de souhaitable pour la région, la gentrification qui vise à attirer seulement des hauts revenus parce que ça s'accompagne forcément pour la

région et pour les alentours à de la relégation et que globalement, ce n'est pas comme ça qu'on redresse une région, c'est mon humble avis sur la question. Maintenant, je crois qu'à long terme il faudra peut-être accepter d'utiliser d'autres stratégies et d'avoir un impôt qui soit plus juste au niveau de la Ville de Mons, donc nous avons des taxes qui sont fixes par habitant, toucher à l'additionnel ou à l'IPP serait peut-être une forme d'impôt plus juste et qui par ailleurs permettrait d'équilibrer peut-être les comptes différemment. Voilà, je pense que c'est quelque chose qu'on avait déjà évoqué plusieurs fois lors du budget mais je trouve qu'avec ces chiffres-là c'était intéressant de revenir sur le débat, voilà, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci. Par rapport au point 23, que dit Ecolo ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

ADOPTE - 21<sup>ème</sup> annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je remercie en tout cas le Directeur général financier ainsi que les services pour le travail effectué.

24<sup>e</sup> objet : CPAS. Commission Locale pour l'Énergie (CLE) Rapport d'activité : année 2013. Information. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité - 22<sup>ème</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet : Convention de partenariat Ville – RW 2013-2019 – Gestion du séjour temporaire des Gens du voyage. Gestion des Assoc. AM

ADOPTE à l'unanimité - 23<sup>ème</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet : ASBL PROCESSION DU CAR D'OR DE MONS. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012/P.Car d'Or.

ADOPTE à l'unanimité - 24<sup>ème</sup> annexe

27<sup>e</sup> objet : ASBL PROCESSION DU CAR D'OR DE MONS. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012/P.Car d'Or

ADOPTE à l'unanimité - 25<sup>ème</sup> annexe

28<sup>e</sup> objet : ASBL PROCESSION DU CAR D'OR DE MONS. Budget de l'exercice 2013. Approbation. Gestion f. C/B2012/P.Car d'Or.

ADOPTE à l'unanimité - 26<sup>ème</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : Convention de mise à disposition dédié à la Fondation 2015 sis 106 rue de Nimy à Mons par la Communauté française au profit de l'ASBL Le Manège.Mons. Gestion des Associations



ADOPTE à l'unanimité - 27<sup>ème</sup> annexe

30<sup>e</sup> objet : Régie foncière. Comptes 2013. Régie foncière Comptabilité

ADOPTE à l'unanimité - 28<sup>ème</sup> annexe

31<sup>e</sup> objet : Havré. Vente à l'IDEA. Travaux d'assainissement, collecteurs eaux usées, station d'épuration. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 29<sup>ème</sup> annexe

32<sup>e</sup> objet : Spiennes, Minières de Spiennes. Convention de passage. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 30<sup>ème</sup> annexe

33<sup>e</sup> objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (22<sup>ème</sup> série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 31<sup>ème</sup> annexe

34<sup>e</sup> objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinage » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrée Mons-3<sup>ème</sup> division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (15<sup>ème</sup> série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 32<sup>ème</sup> annexe

35<sup>e</sup> objet : SA MONS-EXPO. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/Mons-expo.

36<sup>e</sup> objet : SA MONS-EXPO. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011/Mons-expo

37<sup>e</sup> objet : SA MONS-EXPO. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012/Mons-expo

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'ai pu voir dans le dossier que les pertes reportées de MOns-Expo sont de plus en plus importantes et je voulais savoir quelles étaient les pistes de solutions pour essayer d'enrayer ce processus. Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme MARNEFFE, si vous avez regardé, ce sont les comptes de 2010 - 2011 et 2012 que j'ai réclamés parce que ce n'était pas encore passé donc je voulais régulariser une situation où il y avait du retard. Aujourd'hui, lorsque je présenterai, si je les présente, les comptes pour l'exercice 2013, vous verrez que les comptes sont en équilibre, ici le problème qui a creusé ce déficit cumulé est dû à un problème de TVA

que le Lotto Mons-Expo n'a pas récupéré et cette TVA est compensée par un subside supplémentaire de la Ville à la RCA qui le transfère au Lotto Mons-Expo.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin. Mme MARNEFFE.

Plus de remarque ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour ces points, on s'abstient, merci.

L'Assemblée passe au vote du point 35 qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mmes DE JAER, WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. BEUGNIES, Mme HOUDART

2 abstentions : M. HAMBYE, ANDRE

ADOPTÉ - 33<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 36 qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mmes DE JAER, WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. BEUGNIES, Mme HOUDART

2 abstentions : M. HAMBYE, ANDRE

ADOPTÉ - 34<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 37 qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mmes DE JAER, WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. BEUGNIES, Mme HOUDART

2 abstentions : M. HAMBYE, ANDRE

ADOPTÉ - 35<sup>ème</sup> annexe

38<sup>e</sup> objet : Construction d'une salle Calva à Havré – Lot 2 : chauffage. Approbation de l'avenant n° 2.MP 2012/RF/832.700.02/LF

ADOPTÉ à l'unanimité - 36<sup>ème</sup> annexe

39° objet : Calva de Spiennes. Travaux de peintures intérieures. Approbation du cahier spécial des charges revu. MP 2014/RF/Calva.peintures/BD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je tiens à remercier les Echevins et les services pour la modification des cahiers de charges relatifs aux peintures, point sur lequel je suis revenue à de nombreuses reprises, voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Vous voyez qu'on vous écoute !

ADOPTE à l'unanimité - 37<sup>ème</sup> annexe

40° objet : Acquisition de matériel de fête pour le Service Gestion des Biens en 7 lots. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons 2015 138.601.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 38<sup>ème</sup> annexe

41° objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service des Plantations en 4 lots. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/766.163.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 39<sup>ème</sup> annexe

42° objet : Cuesmes (ICET) – Travaux de désamiantage des salles de gymnastique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/764.157.00/BA

REMIS

43° objet : Cimetière de Mons – Renouvellement des menuiseries du Bâtiment de stockage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons 015/878.636.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 40<sup>ème</sup> annexe

44° objet : Service Voirie – Zone d'Havré – acquisition d'une camionnette. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.875.211.00/GC

ADOPTE à l'unanimité - 41<sup>ème</sup> annexe

45° objet : Équipe de réfection voirie – acquisition d'une camionnette. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.421.061.00/GC

ADOPTE à l'unanimité - 42<sup>ème</sup> annexe

46° objet : Caserne de Ghlin – Aménagement d'un atelier de petite mécanique en deux lots. Approbation du projet revu. MP E/2013.137.036. 02.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 43<sup>ème</sup> annexe

47° objet : Service des Bâtiments – Acquisition de deux fourgonnettes. Approbation de l'investissement et du recours au SPW. MPE/2014.136.012.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 44<sup>ème</sup> annexe

48° objet : Service Signalisation – Acquisition d'une fourgonnette. Approbation de l'investissement et du recours au SPW. MP E/2014.423.071.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 45<sup>ème</sup> annexe

49° objet : Service des Plantations – Acquisition d'une berline. Approbation de l'investissement et du recours au SPW. MP E/2014.766.162.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 46<sup>ème</sup> annexe

50° objet : Établissement du permis unique de classe 1 pour l'activité de TRIAL et VTT sur le site du Terril de Cibly – Mission d'auteur de projet – Approbation de l'avenant n° 3. MP E/2006.930.303.01/EV

ADOPTE à l'unanimité - 47<sup>ème</sup> annexe

51° objet : Service Informatique - Acquisition d'une fourgonnette. Modification du montant de l'investissement et du financement. Recours au SPW. MP E/2013.136.017.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 48<sup>ème</sup> annexe

52° objet : Service des Recenseurs – Acquisition d'une fourgonnette. Modification du montant de l'investissement et du financement. Recours au SPW. MP E/2013.136.022.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 49<sup>ème</sup> annexe

53° objet : Services Techniques – Acquisition d'une fourgonnette. Modification du montant de l'investissement et du financement. Recours au SPW. MP E/2013.136.024.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 50<sup>ème</sup> annexe

54° objet : Bureau d'Études Bâtiment – Acquisition d'un véhicule pour surveillants de chantier. Modification du montant de l'investissement et du financement. Recours au SPW. MP E/2013.136.025.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 51<sup>ème</sup> annexe

55° objet : Service Bâtiment – Acquisition d'une fourgonnette vitrée. Modification du montant de l'investissement et du financement. Recours au SPW. MP E/2013.136.048.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 52<sup>ème</sup> annexe

56° objet : Service Voirie – Acquisition de 2 véhicules. Modification du montant de l'investissement du deuxième véhicule et du financement. Recours au SPW. MP E/2013.421.074.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 53<sup>ème</sup> annexe

57<sup>e</sup> objet : Service Signalisation – Acquisition d'une fourgonnette. Modification du montant de l'investissement et du financement. Recours au SPW. MP E/2013.423.084.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 54<sup>ème</sup> annexe

58<sup>e</sup> objet : Service des Plantations – Acquisition d'une fourgonnette. Modification du montant de l'investissement et du financement. Recours au SPW. MP E/2013.766.174.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 55<sup>ème</sup> annexe

59<sup>e</sup> objet : Service Gestion des cimetières – Acquisition d'une fourgonnette. Modification du montant de l'investissement et du financement. Recours au SPW. MP E/2013.878.241.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 56<sup>ème</sup> annexe

60<sup>e</sup> objet : Rénovation de la rue des Marcottes s'inscrivant dans le cadre de la rénovation urbaine du Quartier de la rue de Nimy à Mons. Approbation du projet revu. MP E/2013.SUB.930.601.00/GMS

REMIS

61<sup>e</sup> objet : Cimetière de Saint-Symphorien – Travaux d'aménagement de l'extension. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons 2015/878.641.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 57<sup>ème</sup> annexe

62<sup>e</sup> objet : Cimetière de Saint-Denis – Travaux d'extension des allées. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.878.232.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 58<sup>ème</sup> annexe

63<sup>e</sup> objet : CIHM – Muséographie et scénographie – Acquisition d'une Jeep Willys (marché 20). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons 2015/762.611.20/AD

REMIS

64<sup>e</sup> objet : Fonds d'investissement des Communes 2013/2016 – Plan d'investissements de la Ville de Mons – Travaux retenus par le SPW – Information au Conseil Communal. MP A/20522/Pic 2013-2016/ML

ADOPTE à l'unanimité - 59<sup>ème</sup> annexe

65<sup>e</sup> objet : Fonds d'investissement des Communes 2013/2016 – Plan d'investissements de la Ville de Mons – Mission d'étude des voiries confiées à l'IDEA - Approbation de la convention dans le cadre des relations In House. MP A/20522/PIC 2013 2016/ML

ADOPTE à l'unanimité - 60<sup>ème</sup> annexe

66° objet : Rénovation urbaine de l'îlot de la Grand-Place – Amélioration de l'éclairage. Approbation de la convention-exécution 2014. MP E/2007.SUB.421.050/VT

ADOPTE à l'unanimité - 61<sup>ème</sup> annexe

67° objet : Maison de la Vie Associative et des Loisirs de Jemappes – Acquisition de matériel (4 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.PGV.832.511.00/IH

ADOPTE à l'unanimité - 62<sup>ème</sup> annexe

68° objet : CIHM – Muséographie et scénographie – Maquettisme (marché 3b). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons 2015/762.611.3b/AD

ADOPTE à l'unanimité - 63<sup>ème</sup> annexe

69° objet : CIHM – Muséographie et scénographie – Encadrement (marché 13). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons 2015/762.611.13/AD

ADOPTE à l'unanimité - 64<sup>ème</sup> annexe

70° objet : Nouvelle signalétique touristique dans l'intra-muros, ses abords et certains lieux extra-muros – Approbation du cahier spécial des charges, des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.SUB.569 600/CD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On en avait déjà parlé en Commission et on en avait déjà parlé lors d'un précédent Conseil également et on avait déjà dit qu'on regrettait que certains axes commerçants ne soient pas concernés par cette signalétique même si ce n'était pas son objet principal, certaines rues avaient quand même eu la possibilité d'avoir une signalétique, à savoir je pense la rue de la Coupe et la rue des Fripiers. On regrette quand même toujours que certains autres axes qui sont toujours en difficultés que ce soit l'axe Capucins ou la rue d'Havré, n'ait pas pu également bénéficier de ce type de signalétique. Et je pense qu'au dernier Conseil, M. le Bourgmestre avait dit que justement on allait essayer de voir dans quelles mesures c'était possible puisque les commerçants de ces axes-là l'avaient rencontré et ce qu'il nous avait dit en Conseil, c'est dans le PV qu'il allait voir dans quelles mesures c'était possible donc est-ce qu'on a avancé, est-ce que vous savez où...

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : malheureusement, on ne sait pas vous répondre, je suppose que s'il s'est engagé à le faire, il l'a fait mais nous n'avons pas de retour.

ADOPTE à l'unanimité - 65<sup>ème</sup> annexe

71° objet : Théâtre Royal de Mons. Mise en conformité structurelle. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2014/RW/772 248.00/AB

ADOPTE à l'unanimité - 66<sup>ème</sup> annexe

72° objet : Digital Cities – Balades numériques. Modification des conditions du marché et du mode de passation. **SOUS RESERVE** MP E/2014.SUB.569.200/NGP

REMIS

72° objet bis : Par urgence. Concessions de travaux et services du camping communal. Cahier des clauses et conditions contractuelles - Avis rectificatif. MP BO/2014.563.085.00/AB

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : A l'origine, donc on a changé le cahier des charges avant on avait mis comme point qu'il fallait un business-plan maintenant on a supprimé ça et on a remplacé ça par une déclaration bancaire et une assurance risques. C'est très bien d'avoir ajouté une déclaration bancaire et une assurance risques mais on pouvait très bien laisser le business-plan, je ne vois pas pourquoi on a retiré dans ce cahier des charges pour pouvoir vérifier d'une certaine façon les candidats à exploiter ce camping, pourquoi a-t-on retiré le business-plan et rajouté déclaration bancaire et assurance risques ? On aurait très bien pu mettre les deux, l'un n'empêche pas l'autre.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme Joëlle KAPOMPOLE va répondre.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci Mme la Présidente. En fait, l'un n'empêche pas l'autre, si, parce que pour pouvoir accepter toute une série de projets qui étaient évidemment intéressants pour la Ville et le devenir du camping, il était vraiment compliqué de pouvoir développer à ce stade-là un business-plan, un plan financier complet. Et donc, l'idée c'était de pouvoir avancer de façon beaucoup plus large, comme c'était d'ailleurs prévu rappelez-vous, il y avait eu plusieurs scénarios possibles au niveau de la concession de services et pour pouvoir développer un projet et des projets appropriés c'est préférable de fonctionner de la sorte. Nous avons vraiment essayé d'encadrer le tout par une analyse juridique assez poussée pour voir comment on pouvait avancer concernant ce dossier.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, mais personnellement, je trouve que si vous demandez une déclaration bancaire et une assurance risques, ça c'est une réaction passive. Je trouve que c'est mieux de réagir aussi activement, peut-être par après si vous me dites aujourd'hui que vous demanderez aussi un business-plan au deuxième tour disons ça comme ça, à ce moment-là je comprendrais mais pas supprimer purement et simplement cette possibilité-là.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : En effet, comme vous le soulignez, ce sera évidemment demandé parce qu'un projet de cette dimension-là nécessitera un business plan, un plan d'affaires vraiment complet mais ça permet d'ores et déjà de pouvoir accepter des projets qui nécessiteront par la suite une association de fait ou une société ou ce genre de montage qui peut être assez intéressant s'il est solide évidemment et donc, c'est pour ça qu'on a demandé cette déclaration pour tout de même avoir des éléments à analyser par rapport à la prise de risques.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme l'Echevine, on peut considérer que le point est approuvé ?

ADOPTE à l'unanimité - 67<sup>ème</sup> annexe

73<sup>e</sup> objet : Règlement relatif à l'intervention financière de la Ville de Mons dans les travaux d'entretien. Gestion Territ. et Économique UR14/subsides entretien

ADOPTE à l'unanimité - 68<sup>ème</sup> annexe

74<sup>e</sup> objet : ASBL FESTIVAL DU FILM D'AMOUR. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011/FIFA

ADOPTE à l'unanimité - 69<sup>ème</sup> annexe

75<sup>e</sup> objet : ASBL FESTIVAL DU FILM D'AMOUR. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012/FIFA

ADOPTE à l'unanimité - 70<sup>ème</sup> annexe

76<sup>e</sup> objet : ASBL FESTIVAL DU FILM D'AMOUR. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012/FIFA

ADOPTE à l'unanimité - 71<sup>ème</sup> annexe

77<sup>e</sup> objet : ASBL FESTIVAL DU FILM D'AMOUR. Budget de l'exercice 2013. Approbation. Gestion f. C/B2013/FIFA

ADOPTE à l'unanimité - 72<sup>ème</sup> annexe

78<sup>e</sup> objet : ASBL TRANSCULTURES. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011/Trans-culture

ADOPTE à l'unanimité - 73<sup>ème</sup> annexe

79<sup>e</sup> objet : ASBL TRANSCULTURES. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012/Trans-culture



ADOPTE à l'unanimité - 74<sup>ème</sup> annexe

80<sup>e</sup> objet : ASBL MONS-LOGEMENT. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation.  
Gestion f. C/C2012/M.Logement

ADOPTE à l'unanimité - 75<sup>ème</sup> annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : J'en viens maintenant aux questions et interpellations. Alors, je vais commencer par l'interpellation de M. le Conseiller communal Guillaume HAMBYE sur les marchés de capitaux.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, Mmes, Melles, MM., chers collègues. Dans le courant du mois de mai, nous avons appris que la Ville de Namur avait récolté 25 millions d'euros de financement sur le marché des capitaux répartis entre des durées de maturité de 3 à 5 ans lors de sa première émission obligataire. Ces obligations sont cotées sur Euronext Bruxelles, ce qui est une première pour une commune de Wallonie. C'était dans La Libre du mardi 6 mai 2014, je vous donne ma source. Les taux d'intérêts ainsi obtenus varient de 1,23% à 1,70%, soit bien en-deçà d'un financement bancaire classique. Voici quelques mois, nous avons interrogé le Collège sur l'importance de la dette de notre Ville et le Collège nous avait fait part que le taux d'intérêts moyen de l'ensemble des emprunts était de 4%, si tant est que le Collège reconnaît qu'il a dit cela puisque maintenant, ce qui est écrit, il ne l'a peut-être pas dit. Mais enfin, bon et donc les taux d'intérêts à 10 ans, taux de base-olos, sont actuellement de moins de 2% et ici les taux d'intérêts pratiqués sont inférieurs à 2%, la question et l'idée qui m'est venue c'est de savoir si nous ne pourrions pas suivre l'exemple et les pas des Namurois dans cette voie ? On avait dit que les Namurois étaient lents mais voilà, apparemment ils sont les premiers dans ce domaine avec des taux moyens qui sont en-dessous de 2% que l'ensemble de nos emprunts qui est de 4%. Merci pour toutes ces précisions.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. HAMBYE. Il sera répondu à votre interpellation par M. l'Echevin BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : M. HAMBYE merci pour votre interpellation. Simplement pour vous indiquer que Belfius nous propose sans cesse des produits nouveaux au même titre que ceux dont vous parlez pour la Ville de Namur, un nouveau produit dont celui dont vous parlez s'appelle le MTN que Belfius nous a également proposé. En fait, par rapport à un emprunt classique au lieu d'un remboursement année après année, le MTN lui, se rembourse à terme à l'image un petit peu de boulier de trésorerie par exemple à une échéance 10 ans donc ici vous traitez d'une échéance 3 à 5 ans, c'est tout à fait envisageable.

L'opération peut d'ailleurs être renouvelée et dans ce cas-là, nous nous fixons au taux d'intérêts qui sera d'application au moment de l'échéance, ce qui peut également constituer un risque. Donc, si vous avez par exemple un emprunt de ce type-là, vous avez l'obligation de provisionner, c'est tout d'abord une obligation en termes je dirai de bonne gestion, il serait quand même assez mal venu de se dire mais je ne dois pas rembourser pendant 10 ans donc pendant 10 ans, je ne pense à rien et puis à un moment donné avoir un dégrèvement trop important et le deuxième aspect, je vais y venir, c'est en matière également budgétaire. Alors, le taux moyen dont vous parlez de 4% à l'heure actuelle pour la Ville de Mons, c'est un taux qui est utilisé pour l'élaboration du budget 2014, c'est le taux qu'on utilise traditionnellement, il était de 3,5 dans les faits en 2013 et à titre de comparaison, nos emprunts classiques à 20 ans sont à un taux de 2,5 alors qu'un MTN en 20 ans est à un taux de 3,92 donc vous voyez qu'on n'est pas nécessairement gagnant, tout dépend des durées qui sont précisées et de savoir quel est le taux d'emprunt de référence. Comme on est sous plan de gestion, on a quand même posé la question au CRAC en ce qui concerne les bienfaits et la possibilité pour nous d'utiliser ce produit, le CRAC n'a pas encore analysé de manière précise mais nous a déjà répondu sur deux aspects. Le premier élément c'est qu'on devra intégrer si nous avons recours au MTN, nous devons intégrer les montants dans notre balise de dettes parce que ça c'était une question qui restait en suspens, est-ce que à partir du moment où ce n'est pas une dette au sens strict il faut l'intégrer ou pas, le CRAC est bien évidemment d'avis qu'il faut le faire même si nous n'avons pas encore de circulaire qui est la seule norme de référence en la question, mais à priori on devrait pouvoir l'intégrer et deuxième élément qui a été soulevé par le CRAC c'est qu'il faut faire attention parce que les taux de référence sont les taux olos et pas les taux RIS qui sont les taux à l'heure actuelle qui sont nos taux de référence qui sont préférentiels. Donc, les taux olos sont beaucoup plus variables et donc effectivement nous pouvons à certains moments, selon l'évolution du marché de la dette, retrouver des taux plus intéressants que ceux que nous avons maintenant mais à contrario, du fait de leur variabilité, ils peuvent également être plus importants que les taux RIS qui sont les taux d'application. Simplement un dernier point, l'avantage par contre d'un produit comme le MTN nous permet de ne pas devoir avoir recours au marché public, ce qui peut avoir un avantage spécifique en matière d'emprunts, c'est que nous ne sommes pas nécessairement liés avec notre partenaire bancaire et financier qui est Belfius et donc ce qui nous permet dans ce cas-là de pouvoir faire appel à des produits de manière extrêmement ponctuelle et spécifique si le besoin s'en fait sentir. Dernier point d'attention, le souci quand vous prenez de tels produits comme le MTN avec des durées spécifiques, il faut que la durée corresponde à la durée d'amortissement également

de votre prêt, ce qui n'est pas toujours non plus souhaitable. Ce que je veux dire par là c'est qu'il ne faut pas aveuglément recourir à de tels produits puisque par exemple en 10 ans ils sont moins avantageux et donc si vous avez un amortissement en 10 ans, vous êtes obligé de prendre un produit 10 ans, dans ce cas-là vous comprenez que votre marche de manœuvre est extrêmement réduite puisque vous ne pouvez pas prendre un crédit ou du moins quelque chose qui ressemble à un crédit sur une durée différente de celle de votre amortissement, ça ne peut pas se faire sur l'aspect budgétaire et comptable. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci. M. HAMBYE pour la réplique ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Petite question néophyte, vous me dites les opérations MTN, le taux est fixé à l'échéance, ce qui est un risque. Or, ici, je vois que les taux sont fixés, ici on dit les taux obtenus varient de 1,23 à 1,70 alors est-ce que c'est le même produit financier ? C'est ça que je ne comprends pas, je n'y connais pas grand-chose donc moi je vois les taux d'intérêts, c'est ça qui me préoccupe mais comme vous me dites les produits MTN le taux est fixé à l'échéance ou pourrait être fixé à l'échéance, il y a un risque, or ici je vois les taux sont de courte durée comme vous l'avez dit, 3 à 5 ans, 1,23 à 1,70 donc ils sont déjà fixés les taux donc c'est une variante des MTN, voilà, merci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : En fait, ce que j'ai indiqué, c'est qu'effectivement, au départ le taux est fixé mais si l'opération est renouvelée dans ce cas-là, c'est le taux à terme qui est pris en référence. Donc, dans le produit, ça fait partie d'une condition quand vous le prenez, votre taux est fixé dès le départ ce qui est un argument tout aussi financier que commercial mais si vous le renouvelez dans ce cas-là alors vous êtes tenu au taux qui sera le taux de la date d'échéance.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci pour cette interpellation, merci pour ces éléments de réponse. Je vais céder maintenant la parole à Mme MARNEFFE pour son interpellation sur l'Europe pour les citoyens.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie. Les débats politiques qui ont eu lieu pendant la campagne mais également les résultats des euros sceptiques un petit peu partout en Europe montrent à quel point, il reste nécessaire de permettre une meilleure compréhension de ces institutions mais aussi de promouvoir une citoyenneté européenne active. Dans ce contexte, un appel à projet a été lancé à destination des communes pour financer des projets et des activités visant à impliquer davantage ces 500 millions d'habitants dans le développement de l'Union Européenne et mettant en avant l'histoire et les valeurs communes de l'Europe, favorisant ainsi un sentiment d'appartenance. L'idée est de rassembler les citoyens pour débattre de l'intégration, des politiques et des valeurs de l'Union,

d'accroître leur prise de conscience de l'impact sociétal des politiques et de les encourager à participer au façonnement de l'avenir de l'Europe. Pouvez-vous nous préciser si la Ville de Mons envisage de répondre à cet appel à projet ? Pour le volet travail de mémoire et projets de société civile, l'appel à projet sera clôturé le 4 juin. Par contre, pour le projet de jumelage de villes ou de réseaux de villes, la limite est portée au 1er septembre 2014. Dans ces conditions, si cela n'est pas encore envisagé et si, par ailleurs, vous souhaitez réaffirmer vos objectifs de développement durable, il serait intéressant d'envisager un jumelage autour du concept de ville en transition avec des communes comme Totnes en Grande-Bretagne ou Kinsale en Irlande. Pour rappel, une ville en transition est une ville dans laquelle se déroule une initiative de transition, c'est-à-dire un processus impliquant la communauté et visant à assurer la résilience ou, en d'autres termes, la capacité à encaisser les crises économiques et/ou écologiques, assurer la résilience de la ville face au double défi que représentent le pic pétrolier et le dérèglement climatique. Le projet pourrait ainsi avoir pour objectif de mettre en place des transferts de connaissance pour créer un avenir meilleur et moins vulnérable devant les crises écologiques, énergétiques et économiques qui menacent. Un tel jumelage ou même une mise en réseau avec des villes en transition, serait une manière d'inviter les citoyens à agir dès maintenant pour réduire la consommation d'énergie fossile, reconstruire une économie locale vigoureuse et soutenable et retrouver un bon degré de résilience par la relocalisation de ce qui peut l'être et enfin acquérir les qualifications qui deviendront nécessaires. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Merci Mme MARNEFFE. Je vous remercie bien évidemment de cette question et permettez-moi quelques éléments de réponse. Le programme européen « L'Europe pour les citoyens » vise à encourager une plus grande participation des citoyens à l'Union européenne. Il s'inscrit dans la dimension de démocratie participative introduite par le Traité de Lisbonne et fait suite à diverses actions en matière de citoyenneté européenne. Pour la période 2014-2020, ce programme s'articulera en effet autour de deux grands volets, à savoir une mémoire européenne qui sera le volet 1 : devoir de mémoire, histoire, valeurs communes et but de l'Union européenne et pour le volet 2, engagement démocratique et participation civique : encourager la participation civique et démocratique des citoyens au niveau de l'Union Européenne à travers les jumelages de villes, de réseaux de villes, projets de la société civile. Des priorités annuelles sont fixées. Pour 2014, il s'agit de : une mémoire européenne, dois-je vous rappeler le centenaire de la Première Guerre mondiale, le 25ème anniversaire de la chute du Mur de Berlin et les dix ans de l'élargissement de l'Union Européenne à l'Europe centrale et orientale. Mais également

l'engagement démocratique et participation civique donc le volet 2 et là il s'agira de l'élection du Parlement européen et participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union. Le budget du programme pour 2014-2020 équivaut à 185.468.000 d'euros. Bénéficiaires directs : les autorités et organisations locales, organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes, groupes d'initiatives, organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, syndicats, etc. Evidemment, les établissements scolaires, organisations actives dans le domaine du bénévolat également. Pour l'appel à projets 2014, la deadline est fixée au 4 juin 2014 mais pour le réseau des villes, il s'agit du 1er septembre 2014. Dès lors une séance d'information est organisée par l'Union des Villes et Communes le 5 juin prochain à Namur, je pense, je n'ai pas le lieu. Et donc, il y a bien entendu une équipe de la Ville de Mons qui est chargée du projet et qui se rendra à cette séance d'information afin d'envisager la possibilité de déposer des projets même si nous y sommes déjà très actifs dans certains axes que j'ai cités, notamment nous ne sommes pas en reste dans le cadre des commémorations du centième anniversaire de la Première Guerre Mondiale. Mais, vous n'ignorez pas que ces derniers temps, et je pense que c'est à souligner aussi, l'équipe a été particulièrement occupée, via le dépôt du dossier de Hub Creatif dans le cadre de Creative Wallonia et bien entendu, l'appel à projets des Fonds structurels européens qui vient de se clôturer et donc il faut savoir que le projet qui a été rentré équivaut à un appel à projet de 160 millions d'euros et donc maintenant, nos équipes vont se pencher sur cet appel à projet et se rendront à la séance d'information le 5 juin prochain.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie pour l'intérêt que vous avez porté à cette question et j'espère que l'orientation proposée pourra être envisagée par le Collège et par les équipes, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Cela me semble en effet très intéressant. Merci Mme MARNEFFE. Je vais maintenant céder la parole à M. HAMBYE pour son interpellation sur le jardin du Chanoine Puissant.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, merci mille fois. Nous avons reçu voici quelques jours, une pétition citoyenne qui était signée par les riverains du jardin du Chanoine Puissant. Et plusieurs fois, nous avons déjà interpellé ledit Collège sur les conditions du respect, la Charte du respect de l'autre. Les riverains se plaignent, leur situation est devenue insoutenable et certains nous disent qu'ils envisagent fermement de déménager si rien ne devait à changer. Notamment les problèmes sont : occupation du parc et plus particulièrement son aire de jeux qui normalement doit être réservée aux enfants de moins de 12 ans par des adolescents, consommation de stupéfiants et d'alcool à la vue de tous, trafic de stupéfiants, musique

tonitruante, détrit, tessons de bouteilles, plantes arrachées, arbres torturés, utilisation du parc comme toilette publique, éclairage au sol massacré, jeux des enfants entièrement couverts de tags, insultes, moqueries, comportement indécent et j'en passe, porte souvent fermée, ouverte à contretemps et là je puis vous dire que jeudi soir ou mercredi soir, comme j'ai déposé des tracts électoraux dans la rue, à 1h du matin, la porte rue des Sars était ouverte. Voilà, je peux en témoigner, j'y ai assisté puisqu'à 1h du matin, je distribué mes tracts. Système de fermeture défaillant, le parc est depuis plusieurs semaines, accessible de nuit, les grilles de la rue des Sars restent constamment ouvertes. Porte escaladée, ce qui en plus d'être bruyant est nocif pour les façades, derrière les grilles automatiques qui doivent régulièrement être réparées. Impossible de joindre un responsable, lorsque quelqu'un se trouve enfermé, je suis déjà intervenu plusieurs fois à ce sujet, insécurité permanente ce qui fait donc dégradation de la vue générale, atteinte à l'intimité, impossibilité de jouir des terrasses qui sont toutes orientées vers le parc, obligation de fermer les portes par beau temps à cause des nuisances sonores, quelquefois obligation de quitter les appartements en journée pour pouvoir travailler, impossibilité pour les grands-parents d'y venir et j'en passe. Voilà et donc, ce que veulent les riverains, soit le placement de caméras, la réparation du système d'éclairage, le nettoyage et l'assainissement du parc et des mesures de prévention adéquates pour que ce lieu puisse être à la hauteur des promesses faites. Merci de votre attention.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. HAMBYE pour cette interpellation, il y sera répondu par Mme l'Echevine OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci Mme la Présidente. M. HAMBYE je vous remercie pour cette interpellation. Il est vrai que le parc du Chanoine Puissant rencontre un franc succès avec son cadre verdoyant, ce qui entraîne évidemment certains désagréments pour les riverains mais je tiens quand même à rappeler que cela demeure un espace public et donc quand les riverains demandent parfois l'implantation de caméras et autres, il faut quand même souligner que ça doit être toujours géré par l'autorité communale puisque c'est un espace public comme je viens de l'indiquer. Donc, juste pour broser un peu le tableau, ce parc dont les portes d'accès sont automatisées est accessible de 9 à 20h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, et de 9 à 17h du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars. Force est de constater que le système de fermeture et le message vocal d'avertissement montrent ses limites pratiques au quotidien, c'est pourquoi nous allons étudier une ouverture-fermeture manuelle des grilles d'accès, mon secrétaire de Cabinet est allé cet après-midi sur les lieux et effectivement, on peut vous confirmer que l'éclairage public sera prochainement réparé. Afin d'éviter tout excès et comportement abusif dans le parc, le service Prévention va augmenter la présence de ses gardiens de la paix, les

passages réguliers seront remplacés par une présence continue de 13 à 18h, la Police sera effectivement attentive à la situation et en ce qui concerne les personnes qui se font enfermer dans ce parc, une procédure est mise en place donc normalement, quand vous dites qu'on ne répond pas aux appels, il y a toute une procédure, c'est que la personne qui est enfermée contacte la Police et la Police contacte d'office le service de garde voirie qui dispose de la clef d'une des grilles. Après consultation de la base de données de la Police sur les 6 derniers mois, il n'y a pas de trace d'appels dans ce sens et comme je vous l'ai indiqué, on est allé sur place cet après-midi et aucun tag n'a été constaté sur les modules de jeux, c'est en plein jour donc s'il y avait des tags on les aurait vus. Ce parc est un espace public dont l'accès est régi par un horaire prédéfini, il n'y a donc pas lieu de fournir en permanence la clef des grilles à une tierce personne, si des entrepreneurs doivent intervenir sur le bâtiment, il faut au préalable prévenir les services techniques afin de convenir des modalités d'accès. Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme l'Echevine. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, j'étais déjà intervenu une première fois pour l'ouverture, vous vous souvenez, un 1<sup>er</sup> avril on avait fait un drink inaugural devant les portes fermées, parce que je crois qu'elles ont été fermées pendant un an ou deux, les travaux avaient très longs. Ensuite, une seconde interpellation, effectivement avec le problème des grilles et autres, bon j'espère que les mesures prises vont permettre de normaliser la situation. Je propose qu'on attende un an, on verra un petit peu auprès des riverains s'il y a des améliorations. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Ok. Je cède maintenant la parole à Mme MARNEFFE pour son interpellation relative aux marchés.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mons et ses anciennes communes disposent de plus de 8 marchés hebdomadaires accueillant pour certains plus d'une centaine de marchands ambulants. Les emplacements sur ces marchés sont accessibles aux « abonnés » qui ont le même emplacement chaque semaine, à des « saisonniers » qui peuvent suspendre leur abonnement en cours d'année, à des « volants » qui n'ont pas de place fixe et n'ont pas la certitude d'avoir un emplacement à chaque fois et à des démonstrateurs qui bénéficient d'un statut à part. Le placement de ces marchands suscite cependant de nombreux questionnements et de doutes sur les règles utilisées par l'agent placier. Pouvez-vous nous préciser les pourcentages d'emplacements réservés à ces différentes catégories ? Respectent-elles bien les minimums légaux de 5% de démonstrateurs et de volants ? Par ailleurs, sur certains marchés, des citoyens déplorent la diminution de la qualité des produits présents et soulignent le nombre élevé d'échoppes textiles bons marchés et de mauvaise qualité augmente, au détriment

de l'alimentaire et plus particulièrement des produits locaux. Cette situation peut être liée à différentes causes :

- difficulté pour nouveau marchand de commencer avec un statut de « volant » au risque de se voir parfois refuser l'entrée sur le marché, d'être mal placé, de ne pas avoir accès à l'eau ou l'électricité et de changer souvent d'emplacement d'où la difficulté de fidéliser la clientèle
- autre cause, la responsabilité de l'organisation du marché laissée à l'agent placier sans orientation par la commune du développement à donner à celui-ci
- priorité aussi donnée d'une part à des revendeurs de légumes non locaux se rendant sur plusieurs marchés de la commune, payant de larges emplacements et faisant pression pour limiter l'accès de la concurrence et notamment des producteurs locaux, et d'autre part à des marchands textiles aux stands plus grands que les marchands alimentaires et payant donc au placier un prix plus important. Au vu de ces hypothèses, pouvez-vous nous éclairer sur les constats réalisés et nous détailler les règles en vigueur sur les marchés montois ? Par ailleurs, vous parait-il possible d'envisager une gestion plus active des marchés pour améliorer l'offre en produits locaux et de qualité ? En pratique, il s'agirait d'adapter les règlements communaux, dans un sens plus contraignant, de manière à ce que l'évolution du marché soit maîtrisée au niveau de la qualité et de la quantité des échoppes et à donner au délégué à l'organisation un cadre d'action précis. Citons, par exemple, quelques pistes proposées dans une étude de « Saveur Paysanne » sur les marchés wallons : limitation des métrages - limitation du nombre de marchands textiles - établissement de quotas par catégorie de produits - adaptation des prix des emplacements par saison - précision des modes d'attribution des places des volants en donnant priorité aux producteurs locaux et aux artisans. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci beaucoup Mme MARNEFFE pour toutes ces questions sur les marchés. Permettez-moi quelques éléments de réponse à ces nombreuses questions. Concernant le pourcentage légal, je peux vous dire oui le pourcentage de 5 % est bien respecté. Je vous citerai quelques exemples au marché de Cuesmes, par exemple il y a 70 abonnés, il y a 4 emplacements volants et 4 emplacements démonstrateurs toujours disponibles, l'année dernière, il y a eu en moyenne 10 volants par semaine. Je peux vous donner un autre exemple, pour le marché de la Croix-Place, pour 90 abonnés, 5 emplacements volant et 5 emplacements démonstrateur disponibles, l'année dernière, en moyenne 15 volants par semaine. Evidemment, j'ai des exemples pour Nimy également, pour Flénu, pour Jemappes, pour Havré, etc. et on tient évidemment tous ces renseignements à votre disposition mais ce serait un peu long de vous en donner lecture. Le fait qu'il y a plus de



marchands en moyenne que les places disponibles s'explique par le fait que les agents placent des marchands volants sur les emplacements d'abonnés absents afin de ne pas laisser des trous dans le marché. Ils veillent toujours à placer un volant qui ne vend pas le même article que l'abonné absent. Nous pourrions laisser ces emplacements vides et nous cantonner aux 5%, mais cela ferait encore plus de personnes déçues. Donc on répond un maximum à la demande. Légalement, les marchands volants sont placés selon leur ordre d'arrivée, soit par tirage au sort. La commune, en accord avec les représentants des marchés a opté pour le placement par ordre d'arrivée. Cependant, lorsqu'un marchand se présente avec des denrées périssables, les agents placiers leur attribue un emplacement en priorité afin qu'ils ne perdent pas leur marchandise même s'il y a d'autres marchands avant eux dans la liste d'arrivée. Je pense que c'est important à signaler. L'accès à l'électricité n'est effectivement pas toujours possible mais petit à petit le service de l'Electromécanique électrifie les endroits où se tiennent les marchés et les marchands peuvent ainsi utiliser un groupe électrogène s'ils le souhaitent. Concernant l'eau, effectivement, aucun point d'eau n'est offert aux marchands, il faut bien ajouter que cela n'est pas une obligation légale mais on peut constater en effet qu'il n'y a pas de point d'eau sur les marchés. Il est parfois difficile d'attribuer le même emplacement chaque semaine à un marchand volant. Cependant lorsque ce dernier devient un marchand volant régulier, les agents s'arrangent toujours pour lui attribuer un emplacement dans la même zone du marché, justement pour que celui-ci puisse fidéliser sa clientèle. Le marché n'est pas toujours extensible, il arrive parfois, mais cela est relativement rare, que des volants soient refusés. Et généralement se sont des vendeurs de textile que nous refusons. Alors, vous dire également que les agents placiers se conforment au règlement communal relatif à l'organisation des marchés et aux ordres ou orientations données par le Service. Vous posiez également une question sur les revendeurs de légumes, je dois vous signaler que les marchands de fruits et légumes ne sont pas tous hors localité. Sur 16 marchands de fruits et légumes abonnés sur nos différents marchés, 4 sont de Mons, 3 sont de la région de Frameries et 2 sont de la région du Centre et 2 sont de Quaregnon. La redevance payée aux agents placiers revient à la Commune, ils n'ont donc aucun intérêt à placer un textile plutôt qu'un alimentaire. De plus, ils ne savent pas à l'avance quel type de produits vont vendre les marchands volants qui se présentent sur les marchés le matin. Vous donner aussi quelques petites informations par rapport à la limitation des métrages. Le règlement communal limite déjà les emplacements à 12 m pour les abonnés, à l'exception des marchands abonnés qui avaient plus de 12 avant la limitation qui a été imposée par le règlement. Les marchands volants sont limités pour leur part à 10 m pour éviter justement les textiles qui s'étaient

parfois sur plusieurs dizaines de mètres. Les agents placiers et je l'ai dit tout à l'heure, refusent régulièrement des marchands volants « textiles » afin de ne pas saturer le marché, bien que cela ne soit normalement pas autorisé par la loi, chacun étant libre de faire du commerce mais à Mons, comme je l'ai dit tout à l'heure, on privilégie les personnes qui vendent des produits périssables. Le règlement taxe prévoit déjà un tarif - vous avez parlé dans votre interpellation d'un prix été et d'un prix hiver - pour les marchands volants. mais les abonnés paient le même tarif toute l'année puisqu'ils paient par trimestre ou par an et non à la semaine. Alors, par rapport aux producteurs locaux et artisans, nous ne pouvons pas légalement donner une priorité à un type de marchands plutôt qu'à un autre si nous faisons ça, les marchands pourraient se plaindre au Conseil d'Etat et auraient gain de cause. Mais je tiens quand même à mettre en avant qu'il y a un marché qui a été mis sur pied par la Ville de Mons, un marché du Terroir qui se tient chaque premier samedi du mois sur la Place du Marché aux Herbes mais malheureusement sur une trentaine de personnes contactées, seules 8 à 10 ont accepté de venir sur ce marché. Voilà, beaucoup d'éléments de réponse et si besoin, on pourrait vous envoyer la copie de réponse de l'interpellation. Voilà, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, il y a beaucoup de choses à digérer donc je suis intéressée pour avoir la copie du règlement communal pour voir un peu. Tout l'aspect producteurs je trouve interpellant effectivement, si on est bloqué par des règlements, Conseil d'Etat, etc. on ne saura peut-être pas aller plus loin mais l'élément le plus préoccupant ce n'est pas la même chose d'être revendeur de légumes que d'être producteur dans la région et pour ces producteurs, parfois, venir sur un marché une fois semaine c'est parfois la seule manière à part la vente à la ferme, d'écouler leurs marchandises. Et donc, de là la nécessité parfois de leur faire une place de choix si pas par un critère discriminant peut-être par la possibilité de revoir le métrage pour les abonnés de longue date. Je ne sais pas si c'est possible, c'est peut-être une des pistes à envisager.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : On vous fera parvenir la réponse puisqu'il y a beaucoup d'informations et le règlement aussi, M. Maucci s'en chargera. M. ANDRE, vous voulez également intervenir.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, je profite de l'interpellation de Mme MARNEFFE pour remercier les services de la Ville pour la solution qui a été trouvée sur le marché de St-Symphorien puisque maintenant, les différents marchands ont accès au point d'électricité. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : On remerciera les services techniques de la Ville et Mme l'Echevine OUALI. Voilà, merci infiniment, notre ordre du jour de la séance

publique est terminé. Je remercie le public, l'huissier en chef, les services techniques et la presse qui est toujours présente pour suivre nos débats et nous allons passer au huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 35 présents.

Sont absents : MM. MARTIN, BARVAIS, DI RUPO, DUPONT, MILLER, Mme MOUCHERON, MM. JOOS, ANTONINI, BONJEAN

81<sup>e</sup> objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Mise à la pension prématurée définitive d'une chargée de mission culturelle. GRH/SC-PA

ADOPTÉ - 76<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un employé d'administration. GRH/SC-PA

ADOPTÉ - 77<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Fin prématurée d'un congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5<sup>e</sup> temps à un Chef de bureau administratif. GRH/SC-PA

ADOPTÉ - 78<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

d) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D1. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/1

ADOPTÉ - 79<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

e) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/2

ADOPTÉ - 80<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/3

ADOPTÉ - 81<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

g) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/4

ADOPTÉ - 82<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

h) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/5

ADOPTE - 83<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

i) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/6

ADOPTE - 84<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

j) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/7

ADOPTE - 85<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

k) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/8

ADOPTE - 86<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

l) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/9

ADOPTE - 87<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

m) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/10

ADOPTE - 88<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

n) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/11

ADOPTE - 89<sup>ème</sup> annexe

o) Nomination à titre définitif d'un chef de bureau administratif. GRH/HH/PA/Nom déf/CBA/1

REMIS

p) Nomination à titre définitif d'un chef de bureau administratif. GRH/HH/PA/Nom déf/CBA/2

REMIS

q) Nomination à titre définitif d'un chef de bureau administratif. GRH/HH/PA/Nom déf/CBA/3

REMIS

r) Nomination à titre définitif d'un chef de bureau administratif. GRH/HH/PA/Nom déf/CBA/4

REMIS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
82° objet : SERVICES EXTERNES. Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5<sup>e</sup> temps octroyée à une auxiliaire d'administration. GRH/SC-SE

ADOPTE - 90<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
83° objet : PERSONNEL OUVRIER. Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié de proximité. GRH/SH/11717

ADOPTE - 91<sup>ème</sup> annexe

84° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
a) Fin prématurée d'un congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5<sup>e</sup> temps à un Attaché spécifique. GRH/SC-PA

ADOPTE - 92<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
b) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée, dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée d'administration. GRH/AD/APE

ADOPTE - 93<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un ouvrier qualifié. GRH/SH

ADOPTE - 94<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
d) Modification du congé parental à 4/5<sup>e</sup> temps octroyé à un employé d'administration. GRH/SH

ADOPTE - 95<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
e) Octroi de congés parentaux à une employée d'administration. GTH/SH

ADOPTE - 96<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
85<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL. Mise à la pension d'office pour inaptitude à toute fonction d'une opératrice centre 100. SI 11746

ADOPTE - 97<sup>ème</sup> annexe

86<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3800(2)/4010/3036/3917

ADOPTE - de la 98 à la 102<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
b) Mise en disponibilité pour maladie d'une puéricultrice définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 8090

ADOPTE - 103<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
c) Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3632

ADOPTE - 104<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
d) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3991/4013/4041/4062/3903/3961/4079/3873

ADOPTE - de la 105 à la 112<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
e) Octrois d'interruptions totales de carrière dans le cadre du congé parental à des institutrices primaires. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3375/3725

ADOPTE - 113 et 114<sup>ème</sup> annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
f) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3349

ADOPTE - 115<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,  
g) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3099

ADOPTE - 116<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

h) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique pour l'année scolaire 2013-2014. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 113

ADOPTE - 117<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

i) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de religion catholique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3336/3835(3)/4086/4085(2)

ADOPTE - de la 118 à la 124<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

j) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion catholique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3336/3835/4086/4085/3287

ADOPTE - de la 125 à la 129<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

k) Mise en disponibilité par défaut partiel d'emploi d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3336

ADOPTE - 130<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

l) Réaffectation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3336

ADOPTE - 131<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

m) Modification de la délibération du Conseil communal octroyant une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une maîtresse spéciale de seconde langue. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3110

ADOPTE - 132<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

n) Désignations de maîtres spéciaux de seconde langue à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 4056/4083/4057/4091/4084/4058

ADOPTE - de la 133 à la 138<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

o) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une Directrice d'école définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7111

ADOPTE - 139<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

p) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3695

ADOPTE - 140<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

q) Nomination à titre définitif d'un maître spécial d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3802

ADOPTE - 141<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

r) Nominations à titre définitif d'institutrices primaires. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
3794/3755/3725/3733/3676/3028

ADOPTE - de la 142 à la 147<sup>ème</sup> annexe

87<sup>e</sup> objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Ratification d'une interruption totale de carrière attribuée à un professeur de cours de néerlandais pour l'année scolaire 2000-2001. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6661

ADOPTE - 148<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Ratification d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles, octroyé à un professeur de cours de néerlandais pour l'année scolaire 2003-2004. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6661

ADOPTE - 149<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Ratification d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles, octroyé à un professeur de cours de néerlandais pour l'année scolaire 2004-2005. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6661

ADOPTE - 150<sup>ème</sup> annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

88<sup>e</sup> objet : ACADEMIE DE MUSIQUE – Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7617

ADOPTE - 151<sup>ème</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2014.  
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée



Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Directeur général ff,

L'Echevine-Présidente,

Ph. LIBIEZ.

C. HOUDART.

